



Paris, le 4 juillet 2019.

COMMUNIQUE de PRESSE

Mercredi 3 juillet vers 16h45, un feu s'est déclaré au niveau du local de stockage de chlorure ferrique du bâtiment de clarifloculation de l'usine Seine Aval (78) exploitée par le SIAAP.

Le Plan d'Opération Interne a aussitôt été déclenché. Cet incident n'a fait aucune victime ni parmi les agents présents sur le site, ni parmi les populations riveraines ou les forces de secours.

Aujourd'hui, jeudi 4 juillet, les pompiers sont encore présents sur place afin de traiter le feu résiduel et de garder sous surveillance la zone concernée, comme le prévoient les procédures.

Cet incendie d'ampleur a gravement et durablement endommagé le bâtiment, détruisant notamment la totalité des cuves de chlorure ferrique utilisées dans le process.

A ce jour, les équipes du SIAAP se concentrent sur l'identification des causes de l'incendie et prévoient à ce titre d'initier dans les prochaines heures une enquête officielle. Parallèlement, le SIAAP travaille à l'évaluation des dégâts et à celle des conséquences sur l'activité épuratoire de l'usine et la qualité des eaux rejetées en Seine.

A ce stade, le SIAAP peut confirmer qu'en amont de l'usine, cet incident n'a aucune conséquence sur l'équilibre du milieu. En aval immédiat du rejet, les premières mesures réalisées montrent une forte chute de la teneur en oxygène du milieu, évolution susceptible d'entraîner de la mortalité piscicole. Cette baisse de la teneur en oxygène s'avère moins prononcée à mesure que l'on s'éloigne de la zone critique.

Le SIAAP travaille activement à des solutions alternatives pour diminuer l'impact de cet événement sur la qualité du milieu naturel ainsi que sur la biodiversité et la vie piscicole du fleuve.

Parallèlement, le SIAAP surveille en plusieurs points la qualité de la Seine et son évolution, mesurant notamment le taux d'oxygène dissous, gage de son bon état écologique.

Afin d'assurer au mieux sa mission épuratoire, le SIAAP a organisé dès hier soir la re-direction d'une partie des flux destinés à son usine Seine aval vers les autres stations d'épuration de son dispositif francilien, ce qui a d'ores et déjà permis de réduire considérablement les volumes d'eau pouvant potentiellement présenter le risque de fragiliser l'équilibre écologique du milieu naturel.

Le SIAAP met tout en œuvre pour retrouver le plus rapidement possible une qualité de traitement des eaux la plus proche du niveau attendu.

Il tient informé de façon permanente les services de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) de l'évolution de la situation, ainsi que la Préfecture des Yvelines et les maires des communes riveraines du site.

Dès demain, le SIAAP diffusera sur son site internet (www.siaap.fr) un bulletin régulier de mesure de la qualité du milieu naturel issu de ses prélèvements dans le fleuve.